

Atelier Vélo Solidaire des Viennes

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 février 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Atelier Vélo Solidaire des Viennes a eu lieu le samedi 2 février 2019 à la Maison des Associations de Troyes.

L'assemblée est présidée par Didier Lebrun, président de l'association, assisté de Gilles Denaix, trésorier, et Catherine Canivet, secrétaire.

Il a été établie une feuille de présence signée par les 25 membres présents.

On note la présence des membres de droit : M. Alain André représentant la Mairie de Sainte Savine et Mme Christine Thomas, représentant la Mairie de Troyes.

L'assemblée délibère selon l'ordre du jour :

I) Remerciements et rapport moral par le président.

Le président remercie :

- la Maison des Associations de Troyes pour l'accueil
- les élus présents : M. André et Mme Thomas
- les collectivités pour leur aide : Sainte Savine pour le prêt des locaux, Troyes, le Département, TCM pour les subventions accordées
- les personnes présentes
- les bénévoles de l'Association qui donnent beaucoup de temps et en particulier Nicolas Fréry pour le soutien informatique et Olivier Chérain qui a proposé à un groupe de ses élèves de l'IUT de prendre en charge et d'améliorer la communication de l'association
- tous les adhérents qui nous font confiance, qui nous encouragent
- les donateurs de vélos ou de matériel qui fournissent la matière première de l'activité de rénovation.

Le président rappelle l'objet statutaire de l'Association : « Promouvoir l'utilisation quotidienne de la bicyclette dans l'agglomération ».

Par notre action nous contribuons aux bienfaits mis en avant par la Fédération des Usagers de la Bicyclette :

- sur le plan environnemental, le vélo a beaucoup d'intérêts : préservation des ressources, réchauffement climatique, pollution, santé...
- sur le plan économique : la pratique du vélo au quotidien pourrait contribuer à redynamiser le centre ville et les pays d'Europe du Nord où l'on pratique beaucoup le vélo malgré un climat moins favorable ne sont pas les moins dynamiques...

Le président insiste sur le caractère social de notre activité : redonner de la mobilité à des personnes dans la précarité ou proches de la précarité : chômeurs, travailleurs pauvres, étudiants, jeunes isolés... Un vélo peut amener une amélioration importante à leur situation.

Nous avons mis en place une adhésion à tarif réduit et nous rénovons des vélos qui peuvent être vendus à très bas prix. Pour cibler les personnes dans le besoin parmi nos adhérents/acheteurs, nous contactons des organismes sociaux pour les sensibiliser aux problèmes de mobilité : Croix Rouge, Secours Populaire, maisons de quartier, etc.

Le président évoque le souvenir de l'utilisation massive de la bicyclette à l'apogée de l'industrie textile dans l'agglomération et il exprime sa conviction que le vélo est, contrairement à la voiture, un instrument de cohésion sociale : se déplacer à vélo, c'est la manifestation symbolique d'une volonté d'égalité citoyenne, de convivialité. Il y a des symboles qui sont importants au vu de la crise sociale et environnementale que nous connaissons actuellement.

Le président rappelle que l'atelier lui-même est un lieu riche de rencontres, d'échanges, de solidarité, d'amitié. On y côtoie des gens de tous milieux, de tous âges et de toutes origines : c'est la modeste pierre que nous apportons à la construction d'une société un peu plus humaine, un peu plus souple, un peu plus tolérante.

Le président évoque enfin trois points qui montrent la confiance portée à notre association.

1°) Le partenariat avec les vélocistes et marchands de vélos : pas de concurrence commerciale, nos adhérents et leur clients forment des populations différentes qui ont des moyens et des besoins différents. Des coopérations gagnant-gagnant sont établies en particulier avec deux commerces de cycles.

2°) L'administration fiscale a répondu favorablement à notre demande de rescrit fiscal : notre association, reconnue d'intérêt général, peut désormais délivrer des reçus fiscaux pour les dons et le mécénat dont elle pourrait bénéficier.

3°) Une convention va être établie entre notre association et la Police Nationale pour que les vélos volés ou recelés déclarés en état d'abandon ne soient plus détruits : l'association pourra récupérer ces vélos et les remettre dans le circuit de notre activité solidaire.

Le président demande si personne ne s'oppose au vote à main levée. Pas de refus : il demande quitus et obtient l'unanimité pour les orientations et le suivi des activités de l'association en 2018.

II) Bilan d'activité par la secrétaire.

Manifestations, partenariats.

Les manifestations auxquelles nous participons permettent essentiellement d'initier le public à l'autoréparation, de procéder à des diagnostics, de faire valoir notre savoir faire.

Nous étions présents :

- RDV au Kiosque de la Coulée verte le 28/04, 26/05 et 29/09 :
 - *Beaucoup de présence pour peu de résultat. Nous n'avons pas ressenti dans nos contact le besoin express de nos services.
- Fête de jardins au Centre Social en mai :
 - *Moment festif que nous partageons avec le Centre Social
- Fête du Parc des Moulins 01/07 :
 - *Manifestations la plus intéressante pour les rencontres, le partage de nos valeurs et le rayonnement de l'association
- Ecol'Aube festival le 07/10 :
 - *Public intéressé, nouveaux contacts avec des objectifs partagés
- Forum des Associations 02/09 :
 - *Public nombreux qui nous connaît. Premiers contacts avec de nouveaux bénévoles.
- Prestation Petit Bateau 08/11 :
 - *Beaucoup de diagnostics et initiation à l'autoréparation. Partenariat chaleureux.

III) Bilan Financier par le trésorier.

Le compte de résultat 2018 est joint en annexe. .

La plus grande partie des dépenses consiste en l'achat de consommables (pneus, gaines, câbles, patins...) et l'amélioration de l'outillage de l'atelier.

On notera les subventions importantes destinées à la location d'un nouveau local qu'il faudra rembourser tout ou partie si nos recherches immobilières restent vaines.

Remarque de M. Alain André : il serait bien de comptabiliser dans le bilan financier les avantages en nature tels que le prêt des locaux que nous occupons. Remarque approuvée par Jacques Daunay.

En pièce jointe, on pourra trouver l'évolution de la comptabilité sur les trois années écoulées.

Par un vote à l'unanimité, l'assemblée reconnaît la bonne tenue de la comptabilité et donne quitus au trésorier pour l'exercice 2018.

IV) Questions diverses.

1°) Modification de l'article 12 de nos statuts.

Article actuel :

La dissolution est prononcée par l'assemblée générale extraordinaire qui nomme un ou plusieurs liquidateurs. Les apports figurant au patrimoine de l'association sont repris par leurs apporteurs ou leurs ayants droits. L'actif est dévolu, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901, [à une association poursuivant un but identique.](#)

La phrase surlignée sera remplacée par :

[...à des associations poursuivant des objectifs proches : ateliers vélo, associations de promotion des mobilités actives, voire à des associations travaillant dans le domaine de la solidarité.](#)

2°) Renfort des trois postes du Bureau de l'association.

Nous recherchons de nouvelles personnes pour partager les responsabilités, étoffer le Bureau : un vice-président, un trésorier adjoint, des secrétaires adjoints seraient bienvenus pour relayer les responsables, leur permettre de faire des pauses et de prendre des congés sachant que la continuité des activités est assurée, en un mot, de mieux **partager** les responsabilités. La demande a été faite l'an passé sans résultat significatif.

Le président s'autorise un *a parte* personnel : au vu de sa situation personnelle, si le Bureau n'a aucune chance d'être étoffé l'an prochain, il ne se représentera pas aux prochaines élections.

3°) Bénévolat. Frais engagés pour l'activité bénévole.

Les adhérents actifs doivent penser à noter les heures de travail effectuées pour l'association qu'elles soient données pendant les séances d'atelier, de ferrailage, ou en dehors des séances d'atelier : manifestations, déplacements pour des courses, chez le ferrailleurs, le secrétariat, la maintenance informatique, etc. Il est évident, et ce n'est pas évident pour tout le monde, que si l'on travaille pour soi, sur son vélo personnel, ce n'est pas du bénévolat.

L'association étant déclarée d'intérêt général par le service compétent du Centre des impôts, nous sommes maintenant habilités à signer des reçus fiscaux pour les frais engagés par les bénévoles et autres adhérents.

4°) Proposition de commissions à prendre en charge par les adhérents.

La page Facebook de l'association : animer, documenter notre page. A savoir qu'un groupe de l'IUT travaille sur ce sujet et qu'avant la fin de leur mission, il faudra se l'approprier. Deux volontaires se sont proposés.

L'aménagement du nouveau local de stockage : il s'agit de réfléchir aux différentes solutions pour ranger les vélos et les pièces détachées. Le travail de réalisation pourrait être sous traité à Boutique Boulot par exemple. En plus du stockage, ce local pourrait nous servir d'atelier de rénovation réservé aux bénévoles actifs (période hiver)

Le réaménagement de l'atelier actuel : nous avons décidé qu'il était vital de mieux accueillir notre public et nous vous invitons à venir le découvrir. Travail réalisé dans la période hiver par les bénévoles actifs.

La gestion du stock de vélos : nous avons 5 lieux de stockage pour un total de 190 vélos environ. Il est urgent de mettre en place un moyen (informatique ou non) de garder trace de ces vélos depuis le don jusqu'à la vente. Deux personnes se sont déjà proposées mais d'autres volontaires seraient les bienvenus.

5°) Propositions de manifestations et prestations pour l'année 2019.

- Fête des jardins avec le Centre Social début mai
- Fête du quartier des Sénardes (15 juin)
- Fête du Parc des Moulins le 30 juin (lancer un appel pour participer au défilé costumé)
- Forum des associations de Sainte Savine début septembre
- Prestation Petit Bateau (date à finaliser)
- Fête de la mobilité du 22 septembre (quai du Préau, Sainte Savine)
- Participation au forum ESC le 17 octobre

6°) Recherche d'un local adapté.

Nous nous réjouissons du fait que le local actuel nous a permis de développer nos activités jusqu'à maintenant. Mais il devient beaucoup trop petit au vu du succès que nous connaissons et engendre beaucoup de travail inutile.

Nous avons eu une opportunité l'été dernier mais nous avons dû renoncer devant la charge financière et l'incertitude d'obtenir les subventions pour location que nous avons demandées. La pression immobilière, les prix pratiqués, la nécessité de ne pas trop décentrer l'atelier par rapport à l'agglomération, l'incertitude d'avoir des subventions disponibles au moment où une occasion immobilière se présente ne nous rendent pas optimistes.

Les élus Troyens et Saviniens ont été sollicités pour cette recherche. Mme Thomas souhaite qu'un plan trisannuel permette à l'association d'avoir une visibilité financière à plus long terme.

L'Est Eclair, par son article a permis de faire connaître la situation et on l'en remercie. Des agences immobilières, des particuliers, des industriels, ont été sollicités mais la solution n'a pas été trouvée. Nous restons pour le moment dans l'atelier actuel.

En l'absence de questions ou des suggestions dans l'assemblée, la séance est levée vers 11 h10.

A Sainte Savine, le 10 février 2019

Le président :



le trésorier :



la Secrétaire :

